

la feuille du **BOIS**

Journal municipal
d'informations
de La Ville du Bois

NUMÉRO

138

Décembre 2018



• Marché de Noël •

Un événement féérique



⊕ d'actualités sur www.lavilledubois.fr

• RETOUR EN IMAGES •



DU 17 AU 27 OCTOBRE

10 JOURS DE SUPER-HÉROS À LA BIBLIOTHÈQUE

Entre kermesse, atelier dessin, fabrication de masques et après-midi jeux de société, les fans de Super-Héros ont été gâtés pendant les vacances scolaires. Lors d'une séance d'illustration, l'auteur-dessinateur de L'Ecole de Pan, Yomgui Dumont, a distillé ses conseils pour créer et dessiner des Super-Héros.

8-9 OCTOBRE

FÊTE DE LA SCIENCE

Dans quelle poubelle jeter le plastique ? Comment est fabriqué le verre ? Peut-on recycler les piles et les batteries ? Grâce aux ateliers de la Fête de la science, le tri des déchets et le cycle de vie des différents matériaux n'ont plus de secret pour les écoliers urbisylvains.

**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération

Essonne
LE DÉPARTEMENT
— TERRE D'AVENIRS —



2 OCTOBRE

DES ÉCOLIERS À LA MAIRIE

Lors de leur visite à la mairie, les élèves de CM1 de l'école Notre-Dame ont rencontré Jean-Pierre Meur et Régine Donneger, directrice générale des services. Grâce à leurs questions préparées en amont avec leur institutrice, ils ont pu comprendre l'organisation d'une commune, le rôle des élus, le quotidien du maire, les projets de la ville...

MADAME, MONSIEUR,



Depuis 20 ans, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne récompensent les meilleurs artisans des métiers de bouche, par la remise de diplômes et de trophées allant de 1 à 4 papilles. La dernière cérémonie des « Papilles » a permis de décerner un trophée constitué de 3 papilles (sur un maximum de 4) à notre boulanger-pâtissier local L'instant gourmand pour la partie pâtisserie. Cette distinction honorifique récompense, outre la qualité gustative et la présentation des produits, un processus de fabrication exemplaire, un savoir-faire indéniable acquis chez des artisans ou dans des écoles de formation. Elle récompense aussi la volonté de progresser dans la profession en s'adaptant en permanence à la demande de la clientèle et ceci malgré les difficultés rencontrées dont : l'accès aux commerces au travers de routes surchargées, les difficultés de stationnement, le maintien d'une offre conséquente pour les consommateurs, la concurrence, le montant des loyers... et l'évolution des pratiques de consommation, désormais tournées vers le e-commerce.

Cette dynamique, qui caractérise nos commerçants et artisans professionnels, se retrouve aussi chez nos exposants présents au 2^e Marché de Noël qui auront, je pense, comme chaque année votre visite.

Vous avez également pu remarquer que de nouveaux commerces s'installent au pied des immeubles en cours de construction au niveau de la RN20 et qu'un géant de la restauration rapide Burger King est en cours de construction dans la zone d'activité commerciale de la zone nord. Enfin, dans le but d'étoffer son offre d'achat en matière d'électroménager et ainsi satisfaire sa clientèle, l'hypermarché Carrefour va intégrer dans sa surface de vente un Darty franchisé. La galerie marchande est quant à elle en cours de restructuration afin d'accueillir dans un futur que l'on souhaite proche la « locomotive » salvatrice.

Par ailleurs, les travaux réalisés par le Département au niveau du carrefour des Echassons vont permettre à nos habitants de traverser la RN20 en toute sécurité, d'améliorer l'accès aux transports en commun et enfin de permettre aux riverains d'accéder aux commerces situés de part et d'autre de cet axe important.

Je terminerai en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année !

Cordialement
VOTRE MAIRE,
Jean-Pierre Meur

La Feuille du Bois - Journal municipal mensuel d'informations - Tirage : 3 400 exemplaires

Éditeur : Mairie de La Ville du Bois - Place du Général de Gaulle - 91620 / Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

Directeur de publication : Jean-Pierre Meur / **Co-directrice** : Régine Donneger / **Adjoint au maire délégué à la communication** :

Dimitri Lavrentieff / **Rédactrice en chef** : Julie Blanvillain Service Communication avec la collaboration des élus, des associations et des services municipaux Tél. : 01 64 49 55 38 / communication@lavilledubois.fr / **Photos** : Julie Blanvillain et autres contributeurs /

Conception : Emendo / **Impression** : Imprimerie Payard - Juvisy-sur-Orge



La Ville du Bois
jumelée avec
Tirschenreuth

Distribution de «La Feuille du Bois»

Un problème de distribution ?

Contactez le service Communication : 01 64 49 55 38
ou communication@lavilledubois.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Une enquête publique pour s'exprimer



LES TRAVAUX

En cours

En raison de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable rue du Gaizon, la circulation et le stationnement sur la voie sont interdits jusqu'au 21 décembre.

L'intersection rue du Gaizon/allée Victor Hugo restera ouverte pour faciliter les déviations.

À venir...

La sécurité aux abords des écoles va être renforcée grâce à plusieurs aménagements de voirie. Afin de limiter la vitesse automobile, des dos d'ânes seront créés en bas de la rue des Ecoles pour sécuriser la sortie de l'école Marie-Curie, et devant l'école des Bartelottes chemin de Lunézy. Une attention particulière sera apportée au croisement de la rue du Trou à Terre et du chemin de Lunézy avec l'installation d'un Stop et d'un dos d'âne dans le but de modérer la circulation aux abords de l'école et du gymnase. Route des Joncs Marins, deux Stops seront désormais à respecter : un au croisement avec la ruelle du Presbytère et un second au niveau du chemin du Plateau.

Dans le cadre de la révision du PLU, les Urbisylvains vont pouvoir se prononcer sur le projet arrêté par le biais d'une enquête publique, qui se déroulera du 17 décembre au 19 janvier 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du projet de PLU révisé et consigner ses suggestions ou ses observations dans un registre mis à disposition. Par ailleurs, le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Claude Bohl, tiendra **4 permanences pour recevoir la population** :

- Lundi 17 décembre de 14h à 17h
- Samedi 22 décembre de 9h à 12h
- Mardi 8 janvier 2019 de 14h à 17h
- Samedi 19 janvier 2019 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport avec des conclusions après avoir étudié toutes les suggestions déposées (consultable pendant un an en mairie et en Préfecture). Le projet de PLU devra ensuite être

approuvé par le Conseil municipal puis envoyé au contrôle de légalité. Un mois après sa transmission en Préfecture, il sera rendu exécutoire et remplacera le PLU actuel pour l'ensemble des demandes d'urbanisme déposées.

Registre et permanences,
Service Urbanisme,
20 rue Ambroise Paré,
01 64 49 56 83

Horaires :
les lundis, mardis, jeudis,
vendredis de 8h45 à 11h45 et 13h45
à 17h15 et les mercredis et samedis
de 8h45 à 11h45

SANTÉ

L'eau distribuée est de bonne qualité

L'Agence Régionale de Santé publie tous les ans le bilan de la qualité de l'eau distribuée sur chaque commune. A La Ville du Bois, l'eau distribuée en 2017 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés.

L'indicateur global de qualité pour notre commune est A (sur une échelle de A à D) : eau de bonne qualité.



Conseils

- Dans les habitats équipés de tuyauterie en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Vous pouvez faire analyser gratuitement l'eau de votre robinet en appelant la Délégation Départementale de l'ARS au 01 69 36 71 63.



Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. *Limite de qualité : absence exigée*

A Tous les contrôles sont conformes.

Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. *Limite de qualité : 50 mg/L*

A Moyenne : 19,8 mg/L

Fluor : Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. *Limite de qualité : 1,5 mg/L*

A Moyenne : 0,18 mg/L

Pesticides : Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. *Limites de qualité : 0,1 microgramme/L pour chaque substance ou 0,5 microgrammes/L toutes substances confondues.*

A 0,016 microgrammes/L

Bilan complet affiché en mairie et consultable sur www.lavilledubois.fr (rubrique Esprit de découverte/Environnement)

PÂTISSERIE

3 papilles pour L'Instant gourmand

La boulangerie-pâtisserie L'Instant Gourmand, située Grande Rue, a de nouveau relevé le challenge des Papilles d'Or organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne. Les propriétaires, M. et Mme Barberat, ont obtenu 3 papilles grâce à leurs pâtisseries phares : le flan, l'éclair au café et le Soleil Levant (à base de crème de coco). Le respect des normes d'hygiène et les processus de fabrication ont également été

distingués par le jury. Attaché à la qualité des produits, L'Instant Gourmand propose de nouvelles pâtisseries en fonction des saisons et a obtenu le Label Rouge pour l'utilisation de farines nobles dans la fabrication du pain.

Horaires d'ouverture : 7h-13h / 15h30-20h (19h30 le samedi), fermeture le mercredi et le dimanche après-midi



Jean-Pierre Meur et M. et Mme Barberat lors de la cérémonie des Papilles d'Or

PRESTATIONS SCOLAIRES

Pensez à actualiser votre quotient familial

La détermination du quotient familial permet de fixer la participation des familles en tenant compte de leurs ressources. Il est appliqué sur certaines prestations de la commune (accueils de loisirs, restauration scolaire, conservatoire...). Chaque année en décembre-janvier, les familles urbisylvaines doivent faire calculer leur nouveau quotient familial.

Rendez-vous au service Educatif, place du Général de Gaulle, **entre les 26 décembre 2018 et 23 janvier 2019**, en présentant les 3 documents suivants :

- **Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017** (individuel ou couple) : vous pouvez fournir le document envoyé par les services fiscaux en septembre 2018 ou la version imprimable via votre espace sur le site www.impots.gouv.fr
 - **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (obligatoire si votre avis d'imposition n'indique pas votre adresse sur la ville) : par exemple, votre facture d'électricité ou d'eau de moins de 3 mois.
- Remarque : si vous êtes hébergé, vous



aurez un document spécifique à faire remplir par la personne qui vous héberge et qui sera à rendre au service Educatif avec la copie des pièces d'identité.

- **Votre relevé des prestations annuelles C.A.F. pour 2017** (disponible sur le site de la C.A.F.)

Si vous ne procédez pas au calcul de votre nouveau quotient, vos factures seront établies au quotient non-établi. Il n'y a pas de rétroactivité en cas de non-respect des modalités rap- pelées ci-dessus.

Révision des tarifs en 2019

Une révision des tarifs dans les tranches existantes a été réalisée pour améliorer l'accessibilité aux dispositifs, avoir une meilleure progressivité et équité.

Ainsi, sur 75 tarifs (tenant toujours compte des revenus des familles), 34 sont en baisse, 5 sont inchangés et 36 augmentent.

IMPORTANT :

- **Aucun quotient ne sera établi sans votre présence physique. Aucun envoi ou dépôt de document ne sera traité.**
- **Ouvertures exceptionnelles du service Educatif : les mardis 15 et 22 janvier, jusqu'à 19h00**

 **+ d'infos, service Educatif**
01 64 49 59 45
educatif@lavilledubois.fr

• RDV... DE LA PETITE ENFANCE •

Camion PMI «Le baladin»

Consultations par le médecin
Vendredis 14 et 28 décembre, de 9h à 16h30
Permanence "pesée et conseils"
Mardis 4 et 18 décembre, de 9h à 11h30
Sur le parking de l'Escale (chemin des Berges). Prendre rendez-vous au 06 80 72 81 94.

Biblio-bébé

Mardi 18 décembre, de 10h à 11h
Matinée réservée aux 3 mois - 3 ans à la découverte des albums pour tout-petits.
Bibliothèque (11 bis rue des Ecoles)
Contact : 01 64 49 59 41, bibliotheque@lavilledubois.fr

Programme de l'accueil parents-enfants « 1, 2, 3 Soleil »

Espace de jeu, de paroles, de rencontres et d'échanges, réservé aux enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiaux. Accueil libre et gratuit.
Les vendredis de 8h45 à 11h à l'Escale «Les Lutins du Bois», en face de l'Escale. Sans réservation.

Vendredi 7 décembre : atelier "Les P'tites Mains" décorations de Noël
Vendredi 14 décembre : motricité
Vendredi 21 décembre : conte de Noël
Renseignements : 01 69 63 32 72.



ANIMATION

Un marché de Noël féérique !

Du vendredi 30 novembre au dimanche 2 décembre



Produits artisanaux

Nombreux exposants et **produits variés issus de l'artisanat** : vins, saumon, nougat, confiture, fruits secs, Champagne, miel, bijoux, vannerie, jeux éducatifs d'antan, produits en laine de mohair, carterie, sacs, pierres, objets de décoration et bien d'autres encore...

Venez régaler vos papilles ou faire vos achats de Noël dans une ambiance festive et joyeuse !



Tombola

Chaque visiteur peut participer gratuitement grâce à son billet d'entrée. Tirage au sort samedi à 16h30 et 18h30 et dimanche à 16h30.



Pour les enfants

- > **Viens rencontrer tes héros préférés** chaque jour entre 14h et 17h30 !
- > **Ateliers créatifs de 14h à 17h30** : atelier maquillage, atelier décoration de Noël en pâte à sel et atelier carterie (gratuit)
- > **Balades à poneys** devant l'Escale (payant).
- > **Visite du Père Noël le samedi et dimanche entre 15h et 18h**. Une boîte aux lettres est mise à la disposition des enfants pour envoyer un dessin ou leur liste de Noël.

Restauration sur place : churros, Food Truck Bar (boissons chaudes et froides)

Horaires : vendredi de 19h à 21h, samedi de 10h30 à 19h

et dimanche de 10h30 à 18h

Escale, 14 chemin des Berges

Renseignements, service Culturel, 01 64 49 55 40



Exposition "L'esprit de Noël"

Du lundi 19 novembre au dimanche 2 décembre

Redécouvrir l'esprit de Noël, sa convivialité et ses traditions : décorations (couronnes, végétaux), sapin, douceurs culinaires, cadeaux...

Escale, 1er étage, salle de réunion/exposition. Entrée libre et gratuite.

Du lundi au vendredi : 8h30-16h30, le samedi : 9h-17h.

Le samedi 1er décembre : 10h30-19h, le dimanche 2 décembre : 10h30-18h.

Exposition prêtée par la médiathèque départementale de l'Essonne

Nouveauté !

Ouverture
le vendredi soir
de 19h à 21h

SPACE

Le nouvel événement art contemporain à Paris-Saclay

L'agglomération Paris-Saclay organise un événement culturel majeur à l'échelle du territoire, SPaCe, une exposition d'art contemporain au coeur de nos espaces publics.

Jusqu'au 15 février 2019, 8 communes* de l'agglomération accueillent des oeuvres d'artistes professionnels, qui ont visité nos villes pour faire des propositions originales. Neuf autres communes suivront l'an prochain, et ainsi de suite pour offrir un parcours artistique complet sur notre territoire.

Sculptures monumentales, installations immersives, jeux de lumière, SPaCe vous propose ainsi de poser un autre regard sur notre environ-

nement quotidien : nos rues, parcs et édifices... Reconnus en France, et pour certains à l'international, les artistes sélectionnés ont laissé libre cours à leur créativité et le résultat est toujours étonnant !

Si la démarche créative de certaines oeuvres vous échappe, ou si au contraire elle vous interpelle, vous aurez également la possibilité de rencontrer la plupart des artistes qui animeront des ateliers.

Programme complet
sur paris-saclay.com



* Marcoussis, Massy, Montlhéry, Nozay, Orsay, Palaiseau, Verrières-le-Buisson, Villejust



• EN BREF •

ÉCOLE DE MUSIQUE

Des auditions ouvertes à tous

Le Conservatoire organise ses auditions de fin d'année le samedi 15 décembre de 18h à 19h à la Halle de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 mai 1945). L'entrée est libre.

SALON DES ARTISTES 2019

Inscrivez-vous jusqu'au 12 janvier 2019

Le 10^e Salon des Artistes aura lieu du 1^{er} au 3 février 2019 et sera parrainé par Jipé Bocquel. Si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous avant le 12 janvier 2019 à l'aide de la fiche d'inscription et du règlement disponibles sur www.lavilledubois.fr ou auprès du service Culturel, 01 64 49 55 40, culture.sport@lavilledubois.fr.

CONCERTS DU NOUVEL AN

Les réservations sont ouvertes !

Les concerts du Nouvel an, organisés par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, le 1^{er} janvier prochain au théâtre de Massy (11h), au théâtre de Longjumeau (15h), et au centre culturel Jacques Brel à Villebon sur Yvette (18h), sont ouverts à la réservation sur www.paris-saclay.com jusqu'au 16 décembre. Un mot de passe est demandé lors de l'inscription : 2019ENMUSIQUE. Ces représentations sont proposées gratuitement aux habitants des 27 communes de l'Agglomération. Afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier, les réservations sont limitées à 4 places par famille, et à un seul concert. La Ville du Bois dispose de 67 places réparties entre les 3 événements (calcul au prorata de la population). Tenue secrète jusqu'à la dernière minute, la programmation sur le thème des Contes et Légendes sera révélée par les commentaires des chefs d'orchestre au fil des concerts.

ÉCOLES 280 ans d'histoire

Jusqu'à la Révolution, l'Église avait le monopole de l'Enseignement. Les curés et leurs vicaires étaient chargés de l'instruction des enfants de leur paroisse ; religion, lecture, écriture. Les fidèles faisaient de nombreux dons, legs à des fondations chargées de financer cette activité d'enseignement.

Deux fondations au moins furent créées à La Ville du Bois : l'une le 6 avril 1693, l'autre le 19 octobre 1737. Cette dernière, plus importante, permit à la paroisse d'acheter une grange en ruine située à l'angle de la rue du Gaizon et de la Grande Rue actuellement Tabac-Pressé et de payer un maître d'école. L'épigraphie de cette donation se trouve dans l'église près de l'escalier de la tribune. La première école paroissiale fut bâtie sur l'emplacement de cette grange où 25 garçons, les plus pauvres, furent scolarisés.

En 1789, lors de la Révolution, ce local paroissial devint la première école publique de garçons jusqu'en 1860. A cette date, devant l'obligation des communes de se doter d'une mairie, celle-ci en prend possession et transfère l'école des garçons dans un local en location, au coin de la rue des Cailleboudes et de la rue du Grand Noyer, anciennement bourrellerie Thomas aujourd'hui parking. Les

garçons y resteront jusqu'en 1873, date à laquelle le bail ne fut pas renouvelé. Entretiens, la commune se lance dans la construction d'une maison-école au 23, rue du Grand Noyer, aujourd'hui C.C.A.S., avec logement pour la directrice. En 1861, les filles s'y installent et y resteront jusqu'à l'ouverture du groupe scolaire Ambroise Paré, appelé aussi école bleue. De 1873 à 1886, les garçons seront regroupés avec les filles à l'école de la rue du Grand Noyer. 1873-1874, La Ville du Bois qui compte 1004 habitants se soumet aux obligations de l'Etat et se lance dans la construction d'une mairie-école à l'emplacement de la mairie actuelle. Sur la gauche du bâtiment, 2 classes pour les garçons sont prévues, sur la droite, deux classes pour les filles mais celles-ci resteront au 23 rue du Grand Noyer jusqu'à la construction du groupe scolaire A. Paré en 1965. Les locaux prévus seront affectés au Conseil Municipal et aux mariages.

Dans les années 50, les garçons scolarisés devenant plus nombreux, 2 classes sont aménagées dans les



1^{ère} classe maternelle en 1952-1953

locaux de l'ancienne école privée située 20 route de Nozay, rachetés par la commune en 1938. Cette école, construite en 1909 par M. De Lalain, propriétaire du terrain, fonctionna jusqu'en 1914 ; elle fut fermée suite au départ, puis de la mort à la guerre, du vicaire instituteur. Ce bâtiment est actuellement occupé par les services Techniques et le Foyer des anciens.

Un réaménagement des locaux scolaires permit l'ouverture à la rentrée 1952-1953 d'une 1^{ère} classe maternelle.

En 1964, deux classes provisoires sont installées dans des locaux préfabriqués place de la Mairie. En 1965, le groupe scolaire A. Paré fut construit pour remplacer l'école du 23 rue du Grand Noyer devenue trop petite.



Construction de "l'école bleue" en 1965

**Réalisé par l'association Transmettre,
d'après des notes de Jean Guihou
qui nous a quittés le 3 octobre 2016**

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr

Vivre Autrement

Chers concitoyens,
Vous avez entendu la révolte de ces 15 juges pour enfants de Bobigny qui se considèrent comme des juges de mesure fictive car les mesures prononcées ne peuvent être appliquées faute de personnel (éducateurs spécialisés...) Sachez que cela se passe aussi dans notre département. Des mesures d'aide éducative pour des enfants en difficultés à La Ville du Bois et à Nozay ne sont pas honorées. De nombreuses familles sont en attente d'un éducateur référent qui n'arrive qu'au bout de 18 mois !! Pendant ce temps, ces enfants mal protégés pourront devenir des adultes vulnérables, des adultes SDF, des adultes ne pouvant travailler.

La prévention n'est pas rentable politiquement. Elle ne se voit pas, fonctionne sur le long terme et ne rapporte pas de voix dans les urnes. Elle est souvent supprimée. Quel drame car "le meilleur rempart à la violence extrême, y compris terroriste, est une politique efficace des violences précoces et de protection des enfants qui en sont victimes"

La prévention spécialisée n'est pas la priorité du conseil départemental actuel. Il va falloir se battre pour maintenir les postes (en nombre totalement insuffisant) et pour que de nouvelles embauches d'éducateurs aient lieu.

Joyeux Noël à tous.

Véronique Pujol



EDVDB

Dans notre beau pays, avons nous encore le droit de nous exprimer et donner notre opinion librement ?

Jocelyne CLOIREC
edvdb91620@gmail.com



UCVB

Pour cette fin d'année normalement, 80 % des contribuables devront voir leur taxe d'habitation subir une baisse de 30 %. Ce dégrèvement sera ensuite porté à 65 % en 2019 pour atteindre 100% en 2020. Mais qui est réellement concerné ? Les célibataires gagnant moins de 2592 € par mois et les couples avec enfant gagnant moins de 4722 € par mois. Pour tous ceux qui gagnent plus que ces plafonds (20 % des contribuables), rien de concret n'a encore été décidé par le gouvernement. Effet pervers, pour contrecarrer la baisse de la dotation de l'Etat vers les communes (par exemple, La Ville du Bois reçoit aujourd'hui 600 000 euros de dotations de moins qu'en 2013), un sixième des communes de France ont décidé d'augmenter leur taux d'imposition. Conséquence : les contribuables concernés par la diminution ne verront que peu ou même pas du tout de baisse et les autres verront par contre leur imposition augmenter. Concernant notre taux d'imposition, les élus de La Ville du Bois ont encore une fois voté le maintien du même taux que celui appliqué en 2001, après une baisse de 10,5% entre 1995 et 2001. Soit 23 ans sans augmentation.

Pour la liste UCVB,
Dimitri Lavrentieff
Adjoint au maire



Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : ☎ 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Adjoints au maire :

Jacky Carré, Travaux, voirie, bâtiments publics, sécurité des bâtiments
Anne Berchon, Petite enfance et jeunesse
Frédéric Delattre, Educatif
Martine Peureux, Culture, associations culturelles, festivités et jumelage
Marcel Brun, Finances et infrastructures
Marie-Claude Mortier, Sports
Dimitri Lavrentieff, Communication, nouvelles technologies, liaison avec les habitants des quartiers
Marie-Claude Karnay, Solidarité et affaires sociales

Conseillers municipaux :

Maurice Bourdy, Suivi technique des manifestations culturelles et sportives, cérémonies commémoratives, sécurité des bâtiments
Michel Charlot, Urbanisme
Robert Arnaud-Laurent, Très haut débit, système d'informations géographiques (SIG)
Claude Lepetit, Affaires communales relatives à certaines missions financières
Eliane Ciret, Relations avec le CLIC, portage des repas, aide à domicile

Nicole Lebon, Emploi et insertion
Catherine Jouan, Relations avec les bailleurs sociaux, instruction des demandes de logements aidés
Ibrahim Osseni, Développement économique
Patrick Bourillon, Déploiement des manifestations culturelles et sportives
Christelle Derchain, Environnement, cadre de vie, liaisons douces
Sylvie lafrate

Stéphanie Régnault
Claude Thiroux, Transports, covoiturage, accessibilité, performances énergétiques
Sandrine Bouillet
Nicole Hermitte
Véronique Pujol
Micheline Gesbert
Reynald Blanchet
Arnaldo Giarmama
Jocelyne Cloirec

État civil

Bienvenue

05 oct. : Melvyn AVISSE
 07 oct. : Lyanaë CAUMONT
 12 oct. : Joao DA SILVA BARROS TEIXEIRA
 15 oct. : Achille OEUVRAY

Félicitations

06 oct. : Sarah LAMMARI et Abdelmadjid KABACHA
 27 oct. : Alexandra GENOS et Didier BACCHETTA

Condoléances

09 oct. : Sylvie CREUZON épouse TURLAIS
 11 oct. : Roland MANON
 11 oct. : Jacqueline PALMIRO veuve CHEVALIER
 28 oct. : Eliane LIVOLSI veuve WACKI

Ouverture du réseau bronchiolite jusqu'au 17 février 2019

Ce réseau de santé a pour vocation d'améliorer la continuité et la coordination des soins prodigués aux nourrissons atteints de bronchiolite. Il propose une alternative ambulatoire de prise en charge médicale et kinésithérapique de proximité et de qualité aux familles d'Île-de-France.

• **Pour contacter un kinésithérapeute, appeler le 0820 820 603** (numéro indigo 0,15€/min depuis un fixe) le vendredi et veilles de jours fériés de 12h à 20h et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h

• **Pour contacter un médecin, appeler le 0820 800 880** (numéro indigo 0,15€/min depuis un fixe) 7 jours sur 7 de 9h à 23h + d'infos sur <http://www.reseau.bronchio.org>

• UTILE •

La Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
 Mercredi et samedi de 8h30 à 12h15

Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
 Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

PERMANENCES

Aide aux victimes -

Renseignements : 01 60 78 84 20 ou sur www.mediavipp91.fr

Assistante sociale - Permanence sur rendez-vous au CCAS, 23 rue du Grand Noyer. Contact : Maison Départementale des Solidarités, 01 64 86 11 10.

Accueil, écoute et soutien des jeunes - Pour les jeunes de 12 à 25 ans. Questions de scolarité, d'emploi et de santé. InterVal, 29 chemin des berges, 01 64 49 00 76.

Accompagnement administratif et juridique - Permanence gratuite tous les 15 jours, sur rendez-vous, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Contact : 01 69 63 32 79.

Permanence de médiation - Information, écoute, orientation. Sur rendez-vous au 01 64 49 59 40. Mairie, place du Général de Gaulle.

Permanence OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Des conseils techniques, un appui administratif et des aides financières pour rénover votre logement. Renseignements au 01 60 78 17 11.

Avocat - Consultation gratuite sur rendez-vous à la Maison de l'Avocat à Evry. Contact : 01 60 77 11 88

CAF - Evry (1-3 impasse Alexis Trinquet), du lundi au vendredi de 8h30 à 16h (le mercredi uniquement sur rendez-vous). Tél. : 0 810 25 91 10.

CPAM - Arpajon (15 rue Jules Lemoine) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h. Tél. : 36 46.

Notaire - Consultation sur rendez-vous, gratuite et anonyme, par la chambre des notaires de l'Essonne. Mardis 4 et 18 décembre, de 9h à 12h, à Evry. Contact : 01 60 78 01 27 ou www.chambre-essonne.notaires.fr

Maison de justice et du droit - Des professionnels du droit vous accueillent gratuitement pour vous conseiller en cas de litiges. 01 64 86 14 05 du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h30. Rue des Bergères 91940 Les Ulis.

Ma commune, ma santé - Complémentaire santé communale. Informations sur www.macommunesante.org ou au 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h à 18h. Permanence au CCAS (23 rue du Grand Noyer) le mardi 18 décembre de 14h à 18h.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

La permanence parlementaire de **Marie-Pierre RIXAIN**, députée de la 4^e circonscription de l'Essonne, située au 134 rue du Président François Mitterrand 91160 Longjumeau, est ouverte au public les lundis et jeudis de 9h à 12h, sur rendez-vous les autres jours. Madame RIXAIN reçoit sur rendez-vous le 1^{er} vendredi de chaque mois.

Contact : mprixain.perm@orange.fr, 01 69 81 70 35

URGENCES

- **Urgences** : 112
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **SOS médecins** : 0 826 88 91 91
- **Pharmacie de garde** (nuit, dimanche ou jour férié) : contacter le commissariat de police d'Arpajon au 01 69 26 19 70
- **Police** : 01 64 49 55 60 ou 17
- **Gendarmerie** : 01 69 63 25 00
- **Eau** : 0 977 40 11 42
- **Electricité** : 0 972 67 50 91
- **Gaz** : 0 800 47 33 33

RAMASSAGE DES DÉCHETS

- **Ordures ménagères** : lundi et jeudi
- **Emballages ménagers (plastique, carton, papier, métal...)** : mercredi
- **Verre** : un lundi sur deux (semaines impaires)
- **Déchets végétaux** : reprise en avril
- **Encombrants** : 1^{er} vendredi du mois
- **Déchèteries** :
 Nozay : 01 69 63 81 10 (fermée le mardi et le jeudi)
 Ste Geneviève des Bois : 01 60 16 60 67
 St Michel sur Orge : 01 60 16 01 66
 Morangis : 01 69 09 57 18

 Contact : 01 69 74 23 50
contact@siredom.com

LES TRANSPORTS EN COMMUN

- **Navette gratuite** : du mardi au samedi ; circulation en centre ville et vers les zones commerciales ; rejoint les lignes de bus DM 17, DM 151, 152, 153.
- **Lignes de bus DM 151, 152, 153** : pour aller à Paris (Porte d'Orléans), à Massy (RER B) ou vers Arpajon.
- **Lignes de bus DM 17** : pour rejoindre la gare d'Epainay-sur-Orge (RER C) et le collège Louise Weiss à Nozay
-  Horaires et parcours : lavilledubois.fr
 > Côté pratique > Transports

• AGENDA •



• Samedi 8 décembre •

Téléthon

Spectacle de danse

Escale Salle Léon Froissant, 19h.
Animé par l'association Danse et Cym du Bois
Entrée 3€ au profit de l'AFM

Urne de dons

3 stands pour faire vos dons dans la galerie marchande de Carrefour.
Vente de porte-clefs et d'objets au profit du Téléthon.
Nous recherchons des bénévoles pour tenir les stands.
Contacter le service Culture-Sport et Vie associative au 01 64 49 55 40
ou culture.sport@lavilledubois.fr

Randonnée pédestre "Tour du Canton"

Par l'association Retraite Sportive
9h départ de l'Escale
12h-13h15 repas "tiré du sac" à Linas
16h30 retour à l'Escale

ANNULÉE

Samedi 1^{er} décembre

• Soirée-théâtre Jeux Thèmes •

Samedi 8 et mercredi 12
décembre, 14h

• Atelier déco "création de petits objets décoratifs" •

Bibliothèque, 11 bis rue des Écoles
Papertoys, suspensions, boules à neige...
Sur inscription, à partir de 6 ans

Samedi 15 décembre, 18h

• Auditions des élèves du conservatoire •

Halle de la Croix Saint-Jacques,
voie du 8 mai 1945
Entrée libre

Mercredi 19 décembre, 10h

• Spectacle de Noël "A la recherche du Pôle Nord" •

Bibliothèque, 11 bis rue des Écoles
Par l'Association "Dans les bacs... à sable"
Sur inscription, à partir de 4 ans

Vendredi 30 novembre,
samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre

• Marché de Noël •

Escale, 14 chemin des Berges
Nocturne le vendredi 30 novembre jusqu'à
21h. Nombreux exposants (produits alimen-
taires, idées cadeaux...). Visite du Père Noël,
ateliers créatifs pour les enfants et présence
de leurs héros préférés ! Grande tombola.

Lundi 24 décembre, 17h

• Veillée de Noël •

Par la Paroisse
Eglise Saint-Fiacre
Suivie de la messe à 17h30

Puces des couturières 2019

Pour la première fois à La Ville
du Bois, l'association Décore Moi
organise les Puces des couturières
et Loisirs créatifs **le dimanche 17
mars 2019 de 10h à 18h** à l'Escale.
Vous souhaitez réserver un stand ?
Inscrivez-vous en ligne sur
[http://decoremoivdb.wixsite.com/
decoremoi](http://decoremoivdb.wixsite.com/decoremoi)
+ d'infos, 06 64 38 46 67,
decoremoi.vdb@gmail.com



A NOTER

Vendredi 25 janvier
Tous les Urbisylvains
sont invités à fêter
la nouvelle année
à l'occasion des vœux
du maire !

Rendez-vous à l'Escale
à partir de 19h

• JANVIER EN BREF •

Dimanche 13 janvier : cyclo-cross
dans le Bois de Monsieur
Samedi 19 janvier : soirée-théâtre
« L'atelier de Jean-Claude Grumberg »
par la compagnie La Boîte à bonheurs
Vendredi 25 janvier : cérémonie
des vœux du maire
Samedi 26 janvier : concert
du Nouvel an par le conservatoire
Samedi 26 janvier : repas des vœux
du maire aux seniors